

# L'assurance maladies graves ÉquiVivre

Là, quand vous en avez besoin



## Examinez ces statistiques

 **2 personnes sur 5**

auront le cancer au cours de leur vie.<sup>1</sup>

 **5 min.**

Au Canada, une personne subit un accident vasculaire cérébral toutes les cinq minutes.<sup>2</sup>

 **80 %**

des gens qui subissent un AVC doivent vivre avec une déficience ou une invalidité<sup>2</sup>.

 **40,1 milliards \$**

Ce montant représente le coût annuel des Canadiens pour prendre soin de ceux qui vivent avec la démence.<sup>3</sup>

Il s'agit seulement de chiffres jusqu'au jour où une personne que vous connaissez en reçoit le diagnostic, une personne qui ne s'y attendait pas. Cela devient alors bien réel – des statistiques sur les coûts, et non sur les incidences. De nos jours, plus de gens que jamais y survivent et ils vivent non seulement avec les conséquences de leur maladie sur le plan physique, mais aussi sur le plan financier.

# Personne n'est à l'abri d'une maladie grave

## L'Équitable est là pour vous aider lorsque la maladie frappe.

Voici quelques exemples concrets des paiements de réclamations d'assurance maladies graves par l'Équitable<sup>4,5</sup> :

Âge à l'établissement	Âge au diagnostic	Assurance grave couverte	Prestation versée
0 an	5 ans	perte de l'usage de la parole	50 000 \$
14 ans	20 ans	accident vasculaire cérébral	100 000 \$
21 ans	28 ans	perte d'autonomie	100 000 \$
27 ans	33 ans	sclérose en plaques (SP)	100 000 \$
30 ans	35 ans	crise cardiaque	50 000 \$
35 ans	43 ans	cancer du sein	200 000 \$
41 ans	47 ans	angioplastie	15 000 \$
42 ans	51 ans	maladie de Parkinson	200 000 \$
43 ans	63 ans	remplacement d'une valvule cardiaque	100 000 \$
45 ans	53 ans	insuffisance rénale	50 000 \$
51 ans	59 ans	maladie du motoneurone	25 000 \$
56 ans	58 ans	cancer	50 000 \$

## Résultats techniques de l'Équitable<sup>5</sup>

### À l'établissement du contrat

- l'âge moyen à l'établissement était de 40 ans
- 61 % des contrats ont été établis à des personnes de plus de 40 ans

### À la réclamation

- la moyenne des montants réclamés était de 70 600 \$
- l'âge moyen à la demande de réclamation était de 49 ans
- 60 % des requérants avaient de 30 à 55 ans inclusivement au diagnostic

**Oubliez les chiffres et misez sur le rétablissement avec l'assurance maladies graves ÉquiVivre<sup>MD</sup>**

Réservé aux conseillers

<sup>1</sup> [Statistiques canadiennes sur le cancer 2025](#)

<sup>2</sup> [La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC](#)

<sup>3</sup> [Canadian Centre for Economic Analysis](#) (en anglais seulement)

<sup>4</sup> L'Équitable a confirmé le diagnostic d'une maladie ou affection couverte et l'admissibilité du versement de la prestation d'assurance maladies graves.

<sup>5</sup> Données sur les demandes de réclamation d'assurance maladies graves de l'Équitable de janvier 2013 à décembre 2025.

L'Équitable pris toutes les dispositions nécessaires pour s'assurer de l'exactitude des renseignements du présent document. Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel. Les demandes de réclamation d'assurance maladies graves font l'objet d'un examen par l'Équitable afin de déterminer si la personne assurée a reçu le diagnostic d'une maladie ou affection qui est couverte en vertu du contrat et si la ou le titulaire de contrat est admissible au versement de la prestation d'assurance maladies graves.